

**MAIRIE DE ROCHEGUDE
30430 ROCHEGUDE**

**ARRÊTÉ n°2-2020
POLICE DE ROULAGE**

Madame Le Maire de la commune de ROCHEGUDE,

Vu la Loi modifiée n°82.213 relative aux droits et libertés des communes, du département et des régions notamment son article R.255

Vu le Code de la Route et notamment son article R.25

Vu la demande de travaux de l'entreprise SPIE, ALES 30100

A R R E T E

Article 1 : Objet de la demande

Afin de permettre l'entretien et la maintenance du réseau d'Éclairage Public sur la commune de Rochegude.

Article 2 : Durée de la réglementation

Le présent arrêté sera applicable du 01/01/2020 au 31/12/2020

Article 3 : Signalisation

La signalisation réglementaire des chantiers sera mise en place et entretenue par les soins du demandeur et à ses frais.

Article 4 : Responsabilité du pétitionnaire

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'Administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente réglementation.

Article 5 :

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'application du présent arrêté qui sera notifié à l'entreprise SPIE, ALES 30100 :

- ✓ Mme le Maire de Rochegude
- ✓ M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

Fait à Rochegude, le 9 janvier 2020

Mme Le Maire
Sylviane Chante-Bois

